

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 22 décembre 2020

Date de convocation : 16 décembre 2020

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 20 présents et représentés
- ✕ 20 votants

L'an deux mil vingt le vingt-deux décembre à 9H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni rue des Vergers, à UXEGNEY (88390) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges en présence de Mme. Odile DURANT-FRECHIN, Payeur Départemental.

Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de CAPAVENIR VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES).

Pouvoirs :

Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de CAPAVENIR VOSGES), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES)

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du pôle Carrière/Instances Paritaires).

Désigné en qualité de secrétaire de séance :

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-28880030-20201222-2020_238_DE

238. Convention de sous-traitance des dossiers relevant des instances médicales (Comité Médical et Commission de Réforme) pour le compte du Conseil Régional GRAND EST

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25,
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant le siège administratif du Conseil Régional Grand Est sis 1 place Adrien Zeller à Strasbourg,

Considérant les dispositions de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que la collectivité territoriale « Conseil Régional Grand Est » relève du ressort géographique du Centre Départemental de Gestion du Bas-Rhin (CDG67),

Considérant que les missions d'instruction des dossiers relevant des instances médicales (Comité Médical Départemental et Commissions de Réforme) relève de « l'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines,

Considérant que le Conseil Régional Grand Est souhaite confier au CDG67 les missions d'instruction des dossiers relevant des instances médicales,

Considérant l'étendue et la dispersion sur le territoire régional des agents du Conseil Régional Grand Est,

Considérant qu'il a été proposé et validé par le Conseil Régional Grand Est que l'instruction des dossiers pouvait continuer à être instruits localement dans chacun des 10 CDG de la Région,

Considérant le modèle de convention proposé par les 10 CDG de la Région Grand Est,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Valident la proposition de convention de sous-traitance présentée en séance,
- Confient au Président du Centre de Gestion des Vosges le soin d'organiser les services pour l'instruction des dossiers relevant des instances médicales (Commissions de Réforme et Comité Médical Départemental),
- Autorisent le Président à signer la convention travaillée par les services du Conseil Régional Grand Est et les 10 CDG relevant de la Région Grand Est.

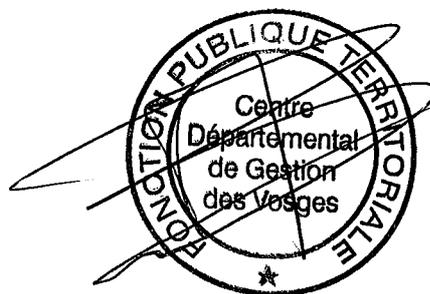
- Autorisent le Président à résilier l'actuelle convention de gestion des dossiers relevant des instances médicales.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel

Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges



REÇU EN PREFECTURE

le 15/01/2021

Application agréée E-legalite.com